



Accueil / Actualités / [SECHERESSE 2022](#)

## SECHERESSE 2022

---

Pour information, si vous constatez des fissures sur votre maison.

Afin de constituer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse de l'été 2022, nous vous invitons à déposer une déclaration de sinistre auprès de votre assurance.

Un double de cette déclaration avec photos devra être déposé en mairie avant le 31 décembre 2022.

***La demande de reconnaissance ne pourra intervenir qu'à compter du 1er janvier 2023.***

---

### MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

---

38 Rue de Paris  
77580 VILLIERS-SUR-MORIN  
01 64 63 46 50

### Nous contacter

